



Monsieur l'Administrateur Général,

Par trois reprises, de manière tout à fait officielles, les organisations syndicales ont interpellé la direction générale sur son interprétation de « *l'application de la garantie d'évolution salariale pour les élus et mandatés au CEA* » (lors de la réunion du 8 octobre 2019, au cours du REX avancements 2019 le 12 février 2020 et plus récemment le mardi 10 mars dernier lors d'une séance du comité national).

Notre déclaration faite au comité national, à laquelle s'est associé l'ensemble des organisations syndicales du CEA, n'a reçu aucun écho de votre part.

Aujourd'hui, trois mois après, jour pour jour, nous vous sollicitons une dernière fois pour que la situation des élus et mandatés soit régularisée dans l'esprit de la loi. A défaut, **La CGT** sollicitera l'Inspection du Travail et le Défenseur des droits pour qu'ils se prononcent sur ce que nous considérons être assimilable à une discrimination syndicale.